



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024



ID : 045-214502858-20240219-DECISION202412-CC

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques  
☎ 02 38 79 33 81  
☎ 02 38 79 33 95

## DECISION N° 2024-12

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### DECIDE

**Article 1** : de signer la modification en cours d'exécution n°2 concernant le Marché Public Global de Performance n°22SJ01, relatif à la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin. Ce marché est attribué au groupement BFC PARTENAIRES, BFC EG, VACONSIN MAZAUD ARCHITECTES, CS ARCHITECTURE, SEITH, GD ECO, STRIBLEN SAS, ESBAT, GANTHA, VINCI Facilities (mandataire du groupement BFC PARTENAIRES, domicilié 4 rue Charles de Coulomb, 45143 Saint Jean de la Ruelle Cedex).

Cette modification en cours d'exécution a pour objet les travaux suivants :

| Objet   | Montant        |
|---|----------------|
| Optimisation des travaux acoustiques non essentiels   |                |
| Modifications d'aménagements afin d'ajouter des sanitaires dans l'école maternelle          | 25 370,85 € HT |
| Remplacement des stores extérieurs par des volets roulants à l'étage de l'école élémentaire |                |
| Remplacement des réseaux existants défectueux et présentant des pentes non conformes        | 10 766,36 € HT |
| Remplacement du séparateur à graisse  |                |
| Reprise des réseaux et de la rampe existante  | 13 013,45 € HT |

|   |                |
|---|----------------|
| Découverte de réseaux d'assainissement non repérés nécessitant un remplacement et raccordement au projet                                    | 4 767,69 € HT  |
| Rénovation des sanitaires existants sous préau élémentaire, compris sols, faïences, plomberie, faux plafonds, VMC, bloc portes, électricité | 91 500,00 € HT |
| Modifications et ajouts de prises spécifiques supplémentaires pour les salles de classes  | 9 485,03 € HT  |
| Optimisation de travaux de réseaux suite à la découverte de réseau existant dans le patio   | - 848,11 € HT  |

Ces travaux entraînent une plus-value de : 154 055,27 € H.T.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

• **Incidence financière des modifications :**

Montant initial du marché HT : 9 127 626,81 €

Montant de la modification HT : 154 055,27 €

Nouveau montant marché HT : 9 281 682,08 € soit 11 138 018,50 € TTC

% d'écart introduit par l'avenant : 1,69 %

**Article 2 :** Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,  
Le 19 février 2024



Fabien RIVIERE DA SILVA  
Maire de Saint Jean de la Ruelle

